

COMMENT VÉRIFIER L'ÉTANCHÉITÉ APPARENTE D'UNE INSTALLATION GAZ ?



RÉPONSE

L'étanchéité apparente peut être constatée par l'un des moyens suivants :

- la non-rotation d'un compteur de gaz desservant l'installation ;
- l'utilisation d'un indicateur de fuite ;
- la vérification d'absence de fuite (produit moussant ou détecteur de gaz) ;

L'absence de fuite au droit des assemblages concernés par une modification d'accessoire peut être vérifiée :

- soit par l'utilisation d'un produit moussant ;
- soit à l'aide d'un détecteur de gaz.

Dans tous les cas, la recherche de l'absence de fuite est réalisée par un moyen autre qu'une flamme ou un appareil à incandescence ou provoquant des étincelles.

Conformément aux règlements (Arrêté du 23 février 2018 article 20) et normes en vigueur (Guide Général) les tuyauteries fixes, après leur pose, doivent subir de la part de l'installateur avant leur première mise en service les épreuves de résistance mécanique et d'étanchéité sous les pressions prévues dans le tableau ci-après »

	Pression de service (P)	Pression d'essai de résistance mécanique	Pression d'essai d'étanchéité
Gaz distribué en réseau	$4 \text{ bar} \geq P > 0,4 \text{ bar}$	6 bar	0,4 bar (ou $P^{(2)}$)
	$P \leq 0,4 \text{ bar}$	Pas d'essai	P
Gaz distribué par récipient	Avant détente finale	$1,5 \times P$ (avec un minimum de 3 bar)	$1,5 \times P$ (avec un minimum de 3 bar)
	Après détente finale	Pas d'essai	P

(1) Rappel : les essais sont réalisés en respectant les modes opératoires de la norme NF DTU 61.1.

(2) Uniquement lorsque l'installation à vérifier est déjà alimentée en gaz.

Toutefois, lorsque la longueur de canalisation est inférieure à 2m et que l'installation fonctionne à une pression inférieure ou égale à 400 mbar, l'installateur réalise un essai d'étanchéité à l'aide d'un dispositif manométrique ou vérifie l'étanchéité apparente de l'installation. (Exemple : la non-rotation du compteur desservant l'installation, l'utilisation de produit moussant, etc....).

Seuls peuvent être utilisés pour les essais d'étanchéité : l'air comprimé, l'azote, le butane, le propane, le dioxyde de carbone ou le gaz normalement distribué.

Lorsque le gaz n'est pas celui qui sera ultérieurement distribué, il y a lieu de faire la purge des canalisations à la fin de l'essai, si le gaz utilisé n'est pas compatible.